Page 124. Exercice 56. D’après Brevet.

Pour transporter des enseignes, une société souhaite comparer les tarifs de deux entreprises : l'entreprise « Vitlivré » propose une somme de 3,20 € par kilomètre parcouru, tandis que l'entreprise « Rapido » propose un forfait de 180 € puis une somme de 2 € par kilomètre parcouru.

**a. Quelle entreprise faut-il choisir pour un transport de 100 kilomètres ?**

**b. À partir de quel kilométrage l'entreprise « Rapido » est-elle la plus intéressante ?**